

## Technicien du Génie Sanitaire

### **Missions**

Sous l'autorité de l'ingénieur du génie sanitaire, il assure le contrôle sanitaire réglementaire et participe à l'élaboration d'une politique d'amélioration de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et des eaux de baignade.

Il effectue les prélèvements d'eaux et les analyses permettant de vérifier la salubrité et la qualité des eaux de consommation ou de baignade.

Il assure un contrôle technique des installations.

Il participe à l'instruction des dossiers, la réalisation de synthèses pour le compte du préfet, des Directions Départementale ou Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS ou DRASS)...

Il assure une mission de conseil aux élus locaux et aux particuliers.

### **Débouchés – Promotion**

La mise en œuvre progressive des directives européennes et le développement de la législation conduisent à une expansion de cette activité.

Principalement employé par les DDASS à partir du concours de la Fonction Publique territoriale.

Salaire mensuel net : 1 100 à 1 200 euros.